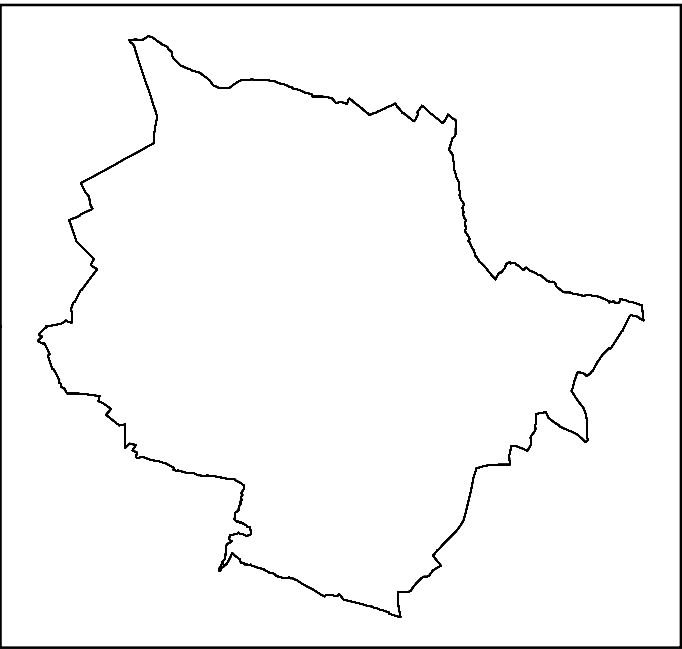
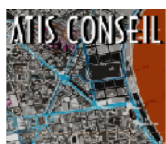


PLAN LOCAL
D'URBANISME

6.1.2 Servitudes d'Utilité Publique



Plan Local d'Urbanisme

Prescrit le :	Arrêté le :	Approuvé le :
METROPOLIS, atelier d'urbanisme 18 rue Quintin 33 000 Bordeaux	 Fabien Charlot Paysagiste DPLG	PLAN N° 0
CHARLOT Fabien, paysagiste dplg 75 rue Paul Camelle 33 100 BORDEAUX	 Global Environnement 22 rue Despujols 33 074 BORDEAUX CEDEX	ECHELLE 1/13 000
ATIS, conseil Z.A. la Gardette Rue du Courant 33 310 LORMONT	 ATIS CONSEIL	Date 05/2012
	Dessiné par DT	Vérifié par DP-CF-BF

Légende

- AC1 - Servitudes de protection des Monuments Historiques
- AC1 - Périmètres de servitudes de protection des Monuments Historiques
- AC2 - Servitudes de protection des sites et monuments naturels
- INT1 - Servitudes relatives aux cimetières
- A4 - Cours d'eau non domaniaux
- EL7, Servitudes d'alignement des voies nationales départementales ou communales
- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PT3 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications
- I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
- I3 - Ouvrages concentrés
- I3 - Seuils des effets létaux significatifs (ELS)
- I3 - Seuils des effets irréversibles (IRE)
- I3 - Seuils des premiers effets létaux (PEL)
- limite communale
- limite parcellaire
- Subdivision fiscale
- Bâti lourd
- Bâti léger